



LE GÉRANT DU CAMPING BLUE OCEAN CONTESTE LA REPRISE EN MAIN PAR LA MAIRIE

12 décembre 2022 [jamaistropderamd](#) [Landes](#) [Laisser un commentaire](#)

A Ondres, la vie n'est pas un long fleuve tranquille autour du camping Blue Océan

Jeudi 8 décembre, la salle du Tribunal Administratif de Pau affichait complet. Les salariés du camping Blue Océan à Ondres étaient derrière les avocats pour l'audience qui les oppose à la mairie. La direction du camping et les salariés reprochent à la municipalité de reprendre unilatéralement la gestion du camping, qui est depuis 1998 sous Délégation de Service Public (DSP) de la famille Dauga. En cause une délibération du 7 juillet 2022, qui met fin à la DSP au 31 décembre 2022 et une reprise en main par la ville au 1^{er} janvier 2023. Un recours devant le Tribunal Administratif a donc été effectué pour suspendre la délibération.

Après un long monologue, Yann Kermarec, l'avocat du camping, a listé les erreurs de la municipalité que nous avons déjà évoquées (<https://ramdam6440.fr/2022/11/16/a-ondres-on-cultive-lerreur/>). Parmi le chapelet de reproches, il a mis en avant la volonté de la mairie de demander une redevance trop élevée (environ 400 000 euros) en prenant comme comparatif les résultats nets de campings voisins. Une liste où les chiffres annoncés comme redevance sont en fait ... des résultats nets. Ce que la mairie ne peut ignorer puisqu'aucuns des campings comparés ne sont en DSP et n'ont donc de redevance à payer.

A titre d'exemples, on peut notamment citer les campings suivants :

- **Camping Paillotte à AZUR (40) : redevance de 486 400 €** soit 17,65% du chiffre d'affaires ;
- **Camping Oyats 2 à SEIGNOSSE : redevance de 487 800 €** soit 14,73% du chiffre d'affaires ;
- **Camping Les Lilas à LYNXE (40) : redevance de 332 713 €** soit 11,80% du chiffre d'affaires ;
- **Camping La Pointe à CAPBRETON (40) : redevance de 279 700 €** soit 14,86% du chiffre d'affaires.

Soit un résultat net moyen pour l'ensemble de ces campings de l'ordre de 14,76% de leur chiffre d'affaires.

Les données ci-dessus exposées sont librement consultables sur le site *société.com*

La délibération du 7 juillet 2022 où le mot redevance est bien écrit à la place du résultat net des campings pris en exemple

Mais pour Mathieu Herlin, l'avocat de la mairie ce n'est qu'une erreur matérielle, erreur qui entache la délibération. C'est probablement cette même erreur matérielle qui a écrit par « inadvertance » le mot redevance au lieu de résultat net au moment de comparer les différentes entités. C'est ballot quand même.

Quant à l'avenir des salariés, ce n'est qu'après plus d'une heure de palabres techniques sur les chiffres, et les interventions de Thomas Ferrant, l'avocat des salariés et de Chloé Daguerre, l'avocate de Benjamin Souviraà le directeur du camping que l'avenir des salariés a été mis au centre du débat. Par l'intermédiaire de son avocat, la mairie exprime sa volonté de reprendre tous les salariés, y compris le directeur du camping alors qu'il n'était pas question de le reprendre au départ ; Benjamin Souviraà étant considéré par la municipalité comme le bras droit de la famille Dauga. Après les différentes interventions, Valérie Quemener, la présidente du Tribunal Administratif de

Pau, a clos les débats et évoque la date du 14 décembre pour rendre sa décision.

François Berland

Brève : Radio Ondres vous parle

A Ondres, les salariés du camping Blue Océan, depuis plusieurs semaines, attendent avec impatience d'en savoir plus sur la reprise en main par la mairie. Ils s'attendaient à être reçus collectivement par Eva Belin, la maire de la commune le 1er décembre. Mais certains salariés étant absents la date du 8 décembre a été retenue. C'est ballot, Blue Océan et la commune étaient convoqués au Tribunal Administratif de Pau pour statuer de la suspension de la délibération du 7 juillet dernier instituant la fin de la Délégation de Service Public du camping. Maladresse matérielle coutumière de la mairie (voir article dessus) ou lâcheté de la mairie ? Évidemment au courant depuis fin novembre de l'audience au TA, sans sourciller, Patrice Le Nay, le directeur général des Services a écrit aux salariés qu'il se rendait à des élections professionnelles alors que le rendez-vous était avec la maire qui elle était au tribunal administratif de Pau avec les avocats de la ville... C'est fâcheux... Les salariés seront finalement reçus le 14 décembre à quinze jours de la reprise supposée. En conclusion, la mairie a pris avec beaucoup de légèreté l'avenir de ces salariés...